



AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Une question sur le logement : ayez le réflexe ADIL...

Vous recherchez une information rapide dans le domaine de l'habitat, appelez le **05 45 93 94 95**. Un juriste de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 16) est là pour vous répondre.

Un déclic pour un nombre croissant de charentais puisqu'ils sont nombreux à nous contacter, que ce soit pour une révision de loyer, un congé locatif, pour connaître à qui incombe une menue réparation... Mais l'entretien téléphonique ne suffit plus quand il s'agit d'évaluer un projet d'accession, d'étudier l'opportunité d'un réaménagement de prêt, d'examiner un contrat de construction, de traiter un problème d'urbanisme, ou plus généralement pour un conseil juridique lors d'un litige.

L'ADIL 16 peut alors vous accueillir à son siège à ANGOULEME, **sur rendez-vous**.

**du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30**

L'ADIL 16 est conventionnée par le Ministère du Logement, et que selon l'article L.366-1 du Code de la construction et de l'habitation, elle a pour mission « **d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial...** ».

Le conseil offert est neutre et objectif, grâce à la diversité de ses membres : Conseil départemental et collectivités locales, Etat, 1 % Logement, établissements prêteurs, CAF, MSA, organismes HLM, représentants des usagers et des familles, professionnels du bâtiment, du droit, de l'immobilier...

ADIL 16

Maison départemental de l'Habitat - 57 rue Louis Pergaud – 16000 ANGOULEME

 **05 45 93 94 95**

E-mail : adil16@orange.fr - Site internet : <https://www.adil16.org>